



Konkurse - Faillites - Fallimenti

VD

1. Débitrice: **ECOCITY INVEST SA**,
Rue du Cheneau-de-Bourg 5, 1003 Lausanne
2. Date du prononcé de dissolution: 04.04.2017
3. Suspension de faillite: 11.05.2017
4. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 26.06.2017
5. Avance de frais: CHF 4'500.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

6. **Remarques:** Par décision de la présidente du Tribunal de l'arrondissement de Lausanne du 4 avril 2017, la société a été déclarée dissoute conformément aux articles 154 ORC et 731b CO, sa liquidation a été ordonnée selon les dispositions applicables à la faillite. But: l'achat, la vente, le courtage et l'administration de tous biens immobiliers, toutes activités en relation avec la conception, le développement et la réalisation d'affaires immobilières en tout genre ainsi qu'avec la recherche et la mise en place de plans de financement en rapport.

Office des faillites de l'arrondissement de Lausanne
021.316.65.02
1014 Lausanne Adm cant

03580345

